



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 27 mai 2015 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, M^e Sandra Stéphanie Clavet, greffier adjoint, Jean Boileau, Laurence Gillot, Mario Harel, Melvin Jomphe et Marc Pageau.

CE-2015-392

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 13 MAI 2015 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 12 MAI 2015

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 13 mai 2015 ainsi que de la séance spéciale tenue le 12 mai 2015 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2015-393

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 194 872,60 \$ - ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-597 du 17 avril 2013, octroyait un contrat à la firme Allen Entrepreneur général inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham pour un montant total de 27 786 783,18 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-367 du 2 avril 2014, entérinait un premier ajustement de coûts pour un montant total de 108 358,50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-558 du 7 mai 2014, entérinait un deuxième ajustement de coûts pour un montant total de 151 345,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-784 du 18 juin 2014, entérinait un troisième ajustement de coûts pour un montant total de 364 027,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-882 du 9 juillet 2014, entérinait un quatrième ajustement de coûts pour un montant total de 104 468,20 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1179 du 15 octobre 2014, entérinait un cinquième ajustement de coûts pour un montant total de 190 070,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1346 du 19 novembre 2014, entérinait un sixième ajustement de coûts pour un montant total de 188 426,71 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-32 du 14 janvier 2015, entérinait un septième ajustement de coûts pour un montant total de 175 282,12 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-106 du 25 février 2015, entérinait un huitième ajustement de coûts pour un montant total de 259 156,06 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-214 du 8 avril 2015, entérinait un neuvième ajustement de coûts pour un montant total de 195 861,22 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant AECOM pour un montant de 79 138,91 \$ incluant les taxes ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 130816;

CONSIDÉRANT QU'après révision, le consultant AECOM recommande un montant supplémentaire de 115 733,69 \$ incluant les taxes, concernant les travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 130816 pour un montant de 79 138,91 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 115 733,69 \$ incluant les taxes, dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 194 872,60 \$ incluant les taxes. Le coût total de ce contrat représente un montant de 29 718 652,56 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30707-017-02634	105 680,29 \$	Travaux de modernisation de l'usine d'eau potable de Buckingham - Ajustements de contrats
04-13493	5 032,99 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 020,41 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-394

AUTORISER UN AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR UN MONTANT DE 51 450,49 \$ - WSP CANADA INC. - CONCEPTION, PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE - PONCEAUX ET FOSSÉS - ROUTE 307 (SAINT-LOUIS), RUES DU VIRGILIER ET PAQUIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-254 du 19 mars 2014, adjugeait le mandat à la firme d'ingénieurs-conseils WSP Canada inc. pour effectuer les relevés, préparer les plans et devis et effectuer la surveillance en résidence des travaux de remplacement des ponceaux et réfection des fossés de la route 307 (Saint-Louis) et des rues du Virgilier et Paquin pour un montant de 107 329,16 \$ incluant les taxes, soit un montant net de 96 813,94 \$, contrat C-13-101;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la complexité du projet et des imprévus rencontrés en cours du mandat, la firme WSP Canada inc. a présenté à la Ville un montant de 65 431,42 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels supplémentaires concernant des activités non prévues au mandat initial;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 13 980,93 \$ incluant les taxes est libéré du mandat suite à une réduction de la période prévue des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 125488 a été autorisée pour un montant de 12 072,38 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le montant supplémentaire à approuver par la présente résolution est de 39 378,11 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation d'un montant supplémentaire pour les honoraires professionnels de la firme WSP Canada inc. pour un montant de 39 378,11 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 125488 autorisée pour un montant de 12 072,38 \$ incluant les taxes;
- accepte la libération d'un montant de 13 980,93 \$ incluant les taxes, suite à une réduction de la période prévue des travaux;
- approuve le montant de 39 378,11 \$ incluant les taxes à la firme d'ingénieurs-conseils WSP Canada inc. pour des honoraires professionnels supplémentaires dans le cadre du mandat 2013 SP 183 pour conception de relevés, de plans et devis et de surveillance en résidence des travaux de remplacement des ponceaux et réfection des fossés de la route 307 (Saint-Louis) et des rues du Virgilier et Paquin, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 51 450,49 \$ incluant les taxes.

Le tout représentant un contrat total de 158 779,65 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13021-005-02616	35 957,46 \$	Taxe dédiée aux infrastructures 2013 - Réfections des pluies-ponceaux des rues du Virgilier et Saint-Louis
04-13493	1 712,46 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 708,19 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-395*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET INTÉGRÉ CARRÉ GRANITE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 6914454 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à la construction des services municipaux requis pour desservir le projet intégré Carré Granite;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 6914454 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux requis pour desservir le projet intégré Carré Granite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 6914454 Canada inc. concernant le développement du projet intégré Carré Granite, montré au plan d'ensemble préparé par la firme d'experts-conseils CIMA+, portant le numéro G-12-125-01;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux requis pour desservir le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils CIMA+;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les services exp inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente et le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-396

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LA COMPAGNIE CONSTRUCTION DJL INC. À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE Construction DJL inc. doit réaliser la réfection de la chaussée du boulevard La Vérendrye Ouest entre la rue Saint-Louis et l'avenue Gatineau dans le cadre du contrat C-14-120;

CONSIDÉRANT QUE Construction DJL inc. doit enlever le pavage de la couche de surface et mettre en place une nouvelle couche d'enrobés bitumineux sur toute la surface existante du boulevard La Vérendrye Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard La Vérendrye Ouest est une artère à fort débit de circulation;

CONSIDÉRANT QUE le débit de circulation de ce tronçon du boulevard La Vérendrye Ouest est présentement augmenté à cause des travaux réalisés par le ministère des Transports du Québec sur le pont des Draveurs;

CONSIDÉRANT QUE des chemins de détour seront signalés;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable que les travaux nécessitant la fermeture complète du boulevard de La Vérendrye Ouest entre la rue Saint-Louis et l'avenue Gatineau se fassent de nuit, de 21 h 30 à 5 h 30, le tout afin de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux devraient se faire du dimanche soir au jeudi soir pendant la période du 7 juin au 24 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE durant les travaux, il y aura fermeture complète du boulevard La Vérendrye Ouest par phases (entre la rue Saint-Louis et le viaduc de la rue de Cannes, entre le viaduc de la rue de Cannes et la rue de Cannes ainsi qu'entre la rue de Cannes et l'avenue Gatineau);

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser Construction DJL inc. à réaliser des travaux de réfection de la chaussée du boulevard La Vérendrye Ouest pendant la période du 7 juin au 24 juillet 2015 (de 21 h 30 à 5 h 30);
- demande à Construction DJL inc. d'aviser le consultant Stantec au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation des entraves à la circulation.

Adoptée

CE-2015-397

SOUSSION 2015 SP 027 - FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE - DÉVELOPPEMENT DE PARCS INDUSTRIELS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Nedco, 67, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 pour la fourniture d'équipements d'éclairage au développement de parcs industriels, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 141 114,57 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 avril 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30687-011-02617	128 856,41 \$	Services municipaux et acquisitions de parcs industriels – Éclairage - Aéroparc
04-13493	6 136,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 121,41 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-398*

SOUSSION 2015 SP 057 - FOURNITURE DE STRUCTURES DE JEUX D'EAU AU PARC CENTRAL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la soumission de la firme Imaginéo inc., 17 999, rue J-A Bombardier, Mirabel, Québec, J7J 2H8 pour la fourniture de structures de jeux d'eau au parc Central au montant de 93 000 \$ incluant les taxes et désigne ce dernier comme fournisseur exclusif auprès duquel devra s'approvisionner l'entrepreneur responsable des travaux d'aménagement pour acquérir les jeux d'eau, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et ses soumissions déposées le 24 mars 2015, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage, conformément à la grille d'évaluation dûment autorisée.

Le trésorier est autorisé à puiser à même la réserve des frais d'aménagement pour fins de parc (\$/m²), au poste budgétaire 17-99100-000, la somme de 1 022 279,29 \$ afin de financer l'aménagement du parc Central et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13007-022	84 921,39 \$	Plan quadriennal des parcs - Infrastructures récréatives sportives - Communauté du parc Central - Aménagement
04-13493	4 044,36 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 034,25 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-399*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET
RÉSIDENTIEL DOMAINE DE L'ÉDEN - DISTRICT ÉLECTORAL DE
BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

CONSIDÉRANT QUE les compagnies 3658791 Canada inc. et 9188-7232 Québec inc. ont déposé une requête afin de procéder, à leur frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux dans le projet Domaine de l'Éden;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et les compagnies 3658791 Canada inc. et 9188-7232 Québec inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Domaine de l'Éden :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et les compagnies 3658791 Canada inc. et 9188-7232 Québec inc. concernant le développement domiciliaire Domaine de l'Éden, montré aux plans d'ensemble préparés par la firme d'experts-conseils Quadrivium conseil inc., portant les numéros G-13-106-02 01 et 02 de 02;
- de ratifier la requête présentée par les compagnies précitées pour construire, à leur frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser les compagnies précitées à faire préparer, également à leur frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Quadrivium conseil inc.;
- d'entériner la demande des compagnies précitées visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils Quadrivium conseil inc. et que la dépense en découlant soit assumée par ces compagnies;
- d'accepter la recommandation des compagnies précitées à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les services exp inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par ces compagnies;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville, à titre gratuit, les rues, les services municipaux, le bassin de rétention, les passages piétonniers et les servitudes requises dans ce projet;

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues, du bassin de rétention et des passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville d'un montant maximal de 90 000 \$ reliée à la construction des services municipaux, des phases I et II et bénéficiant au lot 2 959 978 du cadastre du Québec.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds de roulement	90 000 \$	Quote-part de la Ville - Projet Domaine de l'Éden

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-400

SOUSSION 2014 SI 302 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - RÉSEAU ROUTIER 2016 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Qualitas inc., 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la réalisation d'une étude géotechnique pour les travaux de réfection du réseau routier 2016, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 48 947,16 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 janvier 2015, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15006-013-02618	44 695,28 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts LSA - Étude géotechnique - Réseau routier 2016
04-13493	2 128,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 123,28 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-401

SOUSSION 2015 SP 072 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - PIQM, VOLET 1.5 - LOT 5 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équinoxe JMP - 6369472 Canada inc., 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 pour les travaux de réfection des services municipaux du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 1.5, lot 5 sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 2 119 106,57 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 avril 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30751-001-02619	460 995,18 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état - 15 segments - Aqueduc
06-30751-002-02620	954 944,27 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état - 15 segments - Égouts
06-30751-003-02621	519 087,29 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état - 15 segments - Pavage
04-13493	92 155,11 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	91 924,72 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-402

SOUSSION 2014 SP 217 - RÉFECTION DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE LA VÉRENDRYE ENTRE L'AUTOROUTE 50 ET LA RUE MAIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Gadbois (3991474 Canada inc.), 1679, rue Jean-Louis-Malette, Gatineau, Québec, J8R 0C1 pour la réfection de la piste multifonctionnelle La Vérendrye, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 631 303,01 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 avril 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30749-001-02622	447 442,73 \$	Réfection et aménagement du réseau cyclable La Vérendrye - Boulevard de l'Hôpital à la rue Main
06-30732-002-02623	129 021,07 \$	Travaux de réfection des ponts, ouvrages d'arts, sentiers - Programme annuel - Réfection des sentiers récréatifs
04-13493	27 453,92 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	27 385,29 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-403

**SOUSSION 2015 SP 074 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - PIQM,
VOLET 1.5 - LOT 7 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pronex Excavation inc., 346, rue Hamford, bureau 320, Lachute, Québec, J8H 3P6 pour les travaux de réfection des services municipaux du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 1.5, lot 7 sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 2 124 370,07 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 avril 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30751-001-02624	458 326,75 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état - 15 segments - Aqueduc
06-30751-002-02625	965 505,05 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état - 15 segments - Égouts
06-30751-003-02626	516 001,23 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état - 15 segments - Pavage
04-13493	92 384,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	92 153,04 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-404

**SOUSSION 2015 SP 020 - SERVICE DE TERREAUTAGE DE TERRAINS
SPORTIFS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Gazonnières Mountainview ltée, 4790, 5^e Concession, Quyon, Québec, J0X 2V0 pour les services de terreautage de terrains sportifs selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour trois ans de 105 035,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 mars 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter de la date de la présente résolution.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2016 à 2018 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POST	MONTANT	DESCRIPTION
02-71425-521-02628	18 649,50 \$	Terrains sportifs - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	888,18 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	885,96 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-405

SOUSSION 2015 SP 053 - FOURNITURE DE DEUX TRACTEURS AVEC ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Carrière et Poirier Equipment Ltd, 5024 Route 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0 pour la fourniture de deux tracteurs avec équipements pour un montant total de 73 457,53 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 avril 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-15003-002-02629	67 076,51 \$	Programme de remplissage de véhicules et de la machinerie - Rattrapage de tondeuses automatiques (3)
04-13493	3 194,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 186,52 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-406

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMERO B-09 AU MONTANT DE 237 425,69 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 7 MARS 2015, B-10 AU MONTANT DE 192 023 \$ POUR LA PÉRIODE DU 8 AU 14 MARS 2015, B-11 AU MONTANT DE 274 233,77 \$ POUR LA PÉRIODE DU 15 AU 21 MARS 2015 ET B-12 AU MONTANT DE 122 725,91 \$ POUR LA PÉRIODE DU 22 AU 28 MARS 2015**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros : B-09 au montant de 237 425,69 \$ pour la période du 1^{er} au 7 mars 2015, B-10 au montant de 192 023 \$ pour la période du 8 au 14 mars 2015, B-11 au montant de 274 233,77 \$ pour la période du 15 au 21 mars 2015 et B-12 au montant de 122 725,91 \$ pour la période du 22 au 28 mars 2015.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-407

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU GRAND PRIX CYCLISTE GATINEAU - 2 AU 9 JUIN 2015

CONSIDÉRANT QU'une randonnée à vélo et des courses amateurs et professionnelles se dérouleront dans le cadre des festivités du Grand Prix Cycliste Gatineau du jeudi 4 juin au dimanche 7 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs du Grand Prix Cycliste Gatineau à fermer les routes et stationnements mentionnés ci-dessous selon l'horaire suivant.

Les rues suivantes doivent être fermées à toute circulation et tout stationnement (sauf véhicules autorisés) de façon temporaire selon les dates et heures suivantes :

Date	Heure	Rues
Mardi 2 juin	7 h à 23 h 59	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)
Mercredi 3 juin	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)
	9 h 30 à 14 h	Promenade du Lac-des-Fées (entre la bretelle d'accès au boulevard des Allumettières Est et la rue Gamelin)
Jeudi 4 juin	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)
	7 h à 22 h	Rue Bisson (entre la rue Amherst et le boulevard Moussette) - Pour stationnement d'équipe et caravane
	9 h 30 à 22 h	Promenade du Lac-des-Fées (entre la rue Saint-Jean-Bosco et la rue Gamelin)
	9 h 30 à 21 h	Rue Gamelin (entre la promenade du Lac-des-Fées et la promenade de la Gatineau)
	9 h 30 à 21 h	Promenade de la Gatineau (entre la rue Gamelin et le boulevard Alexandre-Taché)
	18 h à 21 h	Boulevard des Allumettières (entre le boulevard des Grives et le boulevard Saint-Joseph)
Vendredi 5 juin	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)
	7 h à 15 h	Rue Bisson (entre la rue Amherst et le boulevard Moussette)
	9 h 30 à 14 h	Promenade du Lac-des-Fées (entre la rue Saint-Jean-Bosco et la rue Gamelin)
	9 h 30 à 14 h	Rue Gamelin (entre la promenade du Lac-des-Fées et la promenade de la Gatineau)
	9 h 30 à 14 h	Promenade de la Gatineau (entre la rue Gamelin et le boulevard Alexandre-Taché)
	9 h 30 à 14 h	Boulevard des Allumettières (entre le boulevard des Grives et le boulevard Saint-Joseph)
Samedi 6 juin	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)
	7 h à 20 h	Rue Bisson (entre la rue Amherst et le boulevard Moussette)
	8 h à 19 h	Promenade du Lac-des-Fées (entre la rue Saint-Jean-Bosco et la rue Gamelin)
	8 h à 19 h	Rue Gamelin (entre la promenade du Lac-des-Fées et la promenade de la Gatineau)
	8 h à 19 h	Promenade de la Gatineau (entre la rue Gamelin et le boulevard Alexandre-Taché)
	8 h à 19 h	Boulevard des Allumettières (entre le boulevard des Grives et le boulevard Saint-Joseph)
Dimanche 7 juin	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)

Date	Heure	Rues
	6 h 30 à 18 h	Rue Bisson (entre la rue Amherst et le boulevard Moussette)
	6 h 30 à 19 h 30	Promenade du Lac-des-Fées (entre la rue Saint-Jean-Bosco et la rue Gamelin)
	7 h à 14 h 30	Rue Gamelin (entre la promenade du Lac-des-Fées et la promenade de la Gatineau)
	7 h à 17 h 30	Promenade de la Gatineau (entre la rue Gamelin et le boulevard Alexandre-Taché)
	7 h à 17 h 30	Boulevard des Allumettières (entre le boulevard des Grives et le boulevard Saint-Joseph)
Lundi 8 juin	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)
Mardi 9 juin	24 h à 15 h	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)

La rue suivante sera entravée temporairement au passage du peloton selon la date et l'heure suivante :

Date	Heure	Rues
Dimanche 7 juin	7 h 30 à 8 h 30	Boulevard des Allumettières (entre le boulevard des Grives et la rue Samuel-Edey)

Les véhicules d'urgence auront accès à l'ensemble des rues mentionnées ci-dessus si la situation l'impose. Les résidents propriétaires ou locataires sur les rues mentionnées ci-dessus auront accès à leur propriété ou commerce en tout temps.

À la demande du Service de police, les conditions suivantes devront être respectées :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2015-408*

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DU TOURISME DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE FINANCIÈRE AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES POUR LA RÉALISATION DU DOMAINE DES FLOCONS - BAL DE NEIGE 2016

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Tourisme du Québec offre le programme Aide financière aux festivals et aux événements touristiques;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres désire bénéficier de ce programme pour la réalisation du Domaine des flocons au parc Jacques-Cartier dans le cadre de Bal de Neige 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Domaine des flocons de Bal de Neige attire annuellement au parc Jacques-Cartier près de 250 000 visiteurs, dont 25 % de l'extérieur de la région et bénéficie de retombées économiques significatives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à faire une demande d'aide financière de 50 000 \$ auprès du ministère du Tourisme du Québec pour la réalisation du Domaine des flocons - Bal de Neige 2016 dans le cadre du programme Aide financière aux festivals et aux événements touristiques;
- de mandater le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant d'agir comme représentant de la Ville de Gatineau pour la signature de la demande d'aide financière auprès du ministère du Tourisme du Québec pour la réalisation du Domaine des flocons - Bal de Neige 2016 dans le cadre du programme Aide financière aux festivals et aux événements touristiques;
- d'autoriser le trésorier à virer au budget du Service des arts, de la culture et des lettres toute subvention reçue dans le cadre de ce programme.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-409*

RECONDUCTION DE LA DEMANDE D'AIDE AU FONCTIONNEMENT POUR LES DIFFUSEURS PLURIDISCIPLINAIRES EN ARTS DE LA SCÈNE 2015-2016 AUPRÈS DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - SALLE JEAN-DESPRÉZ ET CABARET LA BASOCHE

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité des diffuseurs pluridisciplinaires du ministère de la Culture et des Communications du Québec a été transmise au Conseil des arts et des lettres du Québec par le gouvernement du Québec au cours de l'année 2014 et que le Conseil des arts et des lettres souhaite reconduire les enveloppes de l'aide financière 2015-2016 pour la salle Jean-Després et du cabaret La Basoche pour l'année financière municipale 2015;

CONSIDÉRANT QUE le salle Jean-Després et le cabaret La Basoche du Service des arts, de la culture et des lettres reçoivent des subventions du programme d'aide au fonctionnement pour les diffuseurs pluridisciplinaires du Conseil des arts et des lettres du Québec et que le Service des arts, de la culture et des lettres désire bénéficier de ce soutien financier pour la salle Jean-Després et le cabaret La Basoche en 2015;

CONSIDÉRANT QUE la salle Jean-Després et le cabaret La Basoche sont considérés comme un diffuseur majeur et que la demande annuelle représente 107 800 \$, soit le maximum de l'aide financière possible pour cette catégorie de salle de spectacles professionnels;

CONSIDÉRANT QUE la salle Jean-Després et le cabaret La Basoche se retrouvent parmi les diffuseurs les plus performants au Québec avec un taux d'occupation moyen pour les deux dernières années de 82,2 %;

CONSIDÉRANT QUE la programmation de la salle Jean-Després et du cabaret La Basoche est composée de 26,5 % d'artistes de Gatineau, de 34,2 % d'artistes de la relève et que 94,9 % sont des représentations dans les disciplines à risque (théâtre, danse, musique et chanson) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la subvention de 107 800 \$ du Conseil des arts et des lettres du Québec versée dans le cadre du programme d'aide au fonctionnement pour les diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène 2015-2016;
- de mandater le chef de division de la diffusion culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres d'agir comme représentant de la Ville de Gatineau auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec dans le cadre du programme d'aide au fonctionnement pour les diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène pour l'exercice financier gouvernemental 2015-2016 et pour l'exercice financier municipal 2015;
- d'autoriser le trésorier à virer au budget 2015 du Service des arts, de la culture et des lettres, la somme de 12 800 \$ représentant la partie de la subvention non prévue au budget 2015.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-82172	12 800 \$		Activités culturelles
02-72133-433		2 300 \$	Cabaret La Basoche - Cachets d'artistes
02-72134-433		8 500 \$	Salle Jean-Després - Cachets d'artistes
02-72134-515		2 000 \$	Salle Jean-Després - Location de machinerie et véhicules

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-410

SOUMISSION 2015 SP 113 - IMPRESSION - PROGRAMME CULTURE ET LOISIRS - AUTOMNE 2015 - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe d'Imprimerie St-Joseph, 1165, rue Kenaston, Ottawa, Ontario, K1G 6S1 pour l'impression du programme Culture et Loisirs édition automne 2015, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 63 440,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 avril 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70020-344-02627	56 664,06 \$	Programme culture et loisirs - Impression pour diffusion
04-13493	2 758,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 017,92 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-411 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-16 POUR UN MONTANT TOTAL DE 272 194,71 \$ POUR LA PÉRIODE DU 23 AU 29 AVRIL 2015**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-16 d'un montant de 272 194,71 \$ pour la période du 23 au 29 avril 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-412 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-17 POUR UN MONTANT TOTAL DE 398 772,01 \$ POUR LA PÉRIODE DU 30 AVRIL AU 6 MAI 2015**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-17 d'un montant de 398 772,01 \$ pour la période du 30 avril au 6 mai 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-413 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD 18 - 414 217,22 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 17 - 9 270,66 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 16 - 3 216 298,60 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 18, la liste des réquisitions numéro 17 ainsi que la liste des embauches numéro 16 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PD numéro 18	Pièces de comptes à payer	414 217,22 \$	4 au 8 mai 2015
Liste des réquisitions numéro 17	Pièces de comptes à payer	9 270,66 \$	4 au 8 mai 2015
Liste des embauches numéro 16	Embauches de personnel temporaire	3 216 298,60 \$	26 avril au 2 mai 2015

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-414

EXTINCTION D'UNE SERVITUDE - LOT 3 913 828 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QU'une servitude de non construction et de restriction d'utilisation a été créée entre les Épiciers Unis Métro-Richelieu inc. et la Caisse populaire Gatineau, et publiée sous le numéro 468 511 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude a été modifiée aux termes des actes publiés au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull sous les numéros 534 889 et 21 346 741;

CONSIDÉRANT QUE suite à différentes opérations cadastrales, une partie du fonds dominant de la servitude créée aux termes de l'acte 468 511 et modifiée aux termes des actes 534 889 et 21 346 741 est le lot 3 913 828 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 913 828 du cadastre du Québec appartient maintenant à la Ville de Gatineau, aux termes d'un acte de vente publié sous le numéro 15 793 807 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE la servitude créée aux termes de l'acte 468 511 et modifiée aux termes des actes 534 889 et 21 346 741 était uniquement destinée à des fins privées entre les propriétaires antérieures, à savoir les Épiciers Unis Métro-Richelieu inc. et la Caisse populaire Gatineau, et que celle-ci n'est liée à aucune exigence ou demande de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau n'a aucun intérêt dans le maintien de cette servitude;

CONSIDÉRANT QUE les droits publiés aux termes de cette servitude entravent les droits du propriétaire de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QU'après consultation des services municipaux concernés, il appert qu'une telle extinction de la servitude n'aurait aucune incidence pour la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette extinction de servitude :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'extinction de la servitude publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull sous le numéro 468 511 (et aux modifications consécutives publiées sous les numéros 534 889 et 21 346 714).

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2015-415

SOUSSION 2015 SI 101 - FOURNITURE D'AIGUILLEURS MIKROTIK - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme MacroTik, 27, Auriga Drive, Unit 1080, Ottawa, Ontario, K2E 0B1 pour la fourniture d'aiguilleurs Mikrotik pour un montant total de 30 468,38 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 avril 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12044-002-02630	27 821,69 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Équipements
04-13493	1 325,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 321,69 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-416 **SOUSSION 2015 SP 102 - ENTRETIEN DES SYSTÈMES TÉLÉPHONIQUES MITEL - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Voysis IP Solutions pour l'entretien des systèmes téléphoniques Mitel pour un montant total pour trois ans de 82 202,62 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 avril 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13450-552-02631	22 828,33 \$	Informatique - Infrastructures - Contrat d'entretien - Réseau de télécommunication
18-12044-002-02632	52 233,62 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Équipements
04-13493	3 574,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 565,87 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-417 **SOUSSION 2015 SI 100 - FOURNITURE DE COMMUTATEURS BROCADE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe DL Solutions informatiques, 435, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 6Z8 pour la fourniture de commutateurs Brocade pour un montant total de 95 958,14 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 avril 2015, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12044-002-02633	87 622,57 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Équipements
04-13493	4 173,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 162,57 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-418

SUBVENTION DE 5 525 \$ - FESTIVAL L'OUTAOUAIS EN FÊTE - ÉVÉNEMENT DU 23 AU 27 JUIN 2015 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 525 \$ à l'ordre du festival L'Outaouais en fête, 46, chemin Eardley, Gatineau, Québec, J9H 4K2 à titre de subvention pour le festival L'Outaouais en fête qui aura lieu du 23 au 27 juin 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	1 775 \$	Josée Lacasse – District électoral d'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	1 775 \$	Mike Duggan - District électoral de Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	1 775 \$	Richard M. Bégin – District électoral de Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - District électoral du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Jean Lessard – District électoral de la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-419

SOUMISSION 2015 SI 055 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS EN ÉLECTRICITÉ - PARC CENTRAL - SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme WSP Canada inc., 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils en électricité pour le parc Central dans le secteur d'Aylmer pour un montant total de 32 331 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 avril 2015, et ce, comme étant la soumission qui a obtenu le meilleur pointage final, après évaluation par un comité de sélection.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13007-022-02635	29 522,51 \$	Plan quadriennal des parcs - Infrastructures récréatives sportives - Communauté du parc Central - Aménagement
04-13493	1 406,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 402,49 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-420

**SOUSSION 2015 SP 073 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - PIQM,
VOLET 1.5 LOT 6 - CHEMIN VANIER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions B.G.P. / 6958001 Canada inc., 139, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7 pour les travaux de réfection des services municipaux du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 1.5, lot 6, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 978 282,28 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 avril 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30751-001-02636	436 437,77 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état - 15 segments - Aqueduc
06-30751-003-02637	590 564,92 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état - 15 segments - Pavage
18-12034-018-02638	458 320,84 \$	Fonds de développement des communautés - Secteur Aylmer - Revitalisation de secteur au sud du chemin Vanier
06-30751-002-02639	321 111,87 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état - 15 segments - Égouts
04-13493	86 030,98 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	85 815,90 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
6-30751-018	234 000 \$		Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état - Risques et contingences
06-30751-002		234 000 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état - 15 segments - Égouts

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-421

COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE POLICE DU QUÉBEC 2015 - GATINEAU - DU 2 AU 5 JUIN 2015

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ) a exprimé le désir de se déplacer à Gatineau pour tenir son colloque annuel qui se déroulera au Hilton et au Casino du Lac-Leamy du 2 au 5 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE les employés du Service de police ont démontré un intérêt à organiser un tel événement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a accepté d'être l'hôte du 17^e colloque de l'Association des directeurs de police du Québec;

CONSIDÉRANT QUE traditionnellement, la ville hôte offre le cocktail d'ouverture où le maire est invité à lancer officiellement les activités de l'événement ainsi que le souper;

CONSIDÉRANT les retombées économiques locales d'un tel événement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser au comité organisateur le montant de 15 000 \$ prévu au budget pour la tenue de cette activité.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21100-971-02642	15 000 \$	Administration - Police - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-422

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR DAVE AUDET-BILODEAU À TITRE DE RESPONSABLE LOGISTIQUE - FORESTERIE URBAINE - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de responsable logistique, foresterie urbaine à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics pour une période prévue de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Dave Audet-Bilodeau à titre de responsable logistique, foresterie urbaine à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics pour la période du 27 juin 2015 au 29 mars 2018.

Le salaire de monsieur Dave Audet-Bilodeau sera celui de la classe 2, échelon 3 de l'échelle salariale du regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-49300-135 - Lutte contre l'agrire du frêne - Temporaires - Professionnels.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-423

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR DOMINIC MOREAU À TITRE D'INSPECTEUR AUX PERMIS D'AFFAIRES ET EN BÂTIMENT - DIVISION DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre d'inspecteur aux permis d'affaires et en bâtiment à la Division de Buckingham et de Masson-Angers au Service de l'urbanisme et du développement durable pour une période prévue de 26 semaines;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Dominic Moreau à titre d'inspecteur aux permis d'affaires et en bâtiment à la Division de Buckingham et de Masson-Angers au Service de l'urbanisme et du développement durable pour la période du 15 juin 2015 au 6 novembre 2015.

Le salaire de monsieur Dominic Moreau sera celui de la classe 9, échelon 7 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61250-132 - Buckingham - Permis et gestion du développement - Temporaires - Cols blancs et 02-61240-132 - Masson-Angers - Permis et gestion du développement - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-424

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2015-281 - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JOEY MONGEON À TITRE DE CONTREMAITRE AUX ARÉNAS - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître aux arénas (poste STP-CAD-044 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics, selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'une erreur est survenue dans la formulation des conditions de travail :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2015-281 du 15 avril 2015 par le remplacement du 2^e paragraphe du dispositif par le paragraphe suivant :

- Le salaire de monsieur Joey Mongeon est établi à la classe 2, échelon 2 de la Politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mai 2015.

Adoptée

CE-2015-425

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR YVELINO CHERY À TITRE DE TECHNICIEN, SERVICE À LA CLIENTÈLE - DIVISION SERVICE AUX USAGERS - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien, service à la clientèle à la Division du service aux usagers au Service de l'informatique pour une période prévue du 14 novembre 2014 au 15 mai 2015, mais ne pouvant excéder le 13 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Yvelino Chery à titre de technicien, service à la clientèle à la Division du service aux usagers au Service de l'informatique pour la période du 16 mai au 14 août 2015, mais ne pouvant excéder le 13 novembre 2015.

Le salaire de monsieur Yvelino Chery sera celui de la classe 6, échelon 1 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13430-132 - Informatique - Service aux usagers - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mai 2015.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SANDRA STÉPHANIE CLAVET
Greffier adjoint
Comité exécutif